



**Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de
Recherche en Développement Culturel
IRES-RDEC / LOME-TOGO**

Diplômes de Master et de Doctorat accrédités par le CAMES, novembre 2018

APPEL A CANDIDATURES

- **MASTER PROFESSIONNEL EN DEVELOPPEMENT CULTUREL**
- **LICENCE PROFESSIONNELLE EN DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Il est porté à la connaissance des Etats et parties prenantes ainsi que des professionnels et étudiants que l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC) dont le siège est à Lomé (République togolaise) lance, au titre de la rentrée académique 2019-2020, un appel à candidatures en vue du recrutement des étudiants pour une formation en Arts, Culture et Développement dans les parcours Master et Licence en présentiel ou en formation ouverte à distance (FOAD) au choix des candidats et selon les modalités et spécialités ci-après :

I- Parcours Master :

Sont autorisés à concourir :

1. Les agents en service dans tous départements ministériels ou dans toutes institutions de l'Etat ou encore des collectivités locales
2. Les agents du secteur privé et les candidats individuels

Le recrutement se fait dans les conditions suivantes :

- *Pour les agents de l'Etat, ils sont recrutés par voie de concours avec une autorisation préalable de leur administration de tutelle.*
- *Pour les candidats du secteur privé et les candidatures individuelles, ils sont reçus sur étude de dossier.*

Spécialités :

Deux (2) spécialités sont ouvertes pour le Master :

- 1. Paix, Développement et Citoyenneté**
- 2. Médias, Culture et Société**

Durée de la formation :

La formation dure 4 semestres (deux ans)

Conditions d'inscription :

Etre titulaire d'une Licence, toutes spécialités ou d'un diplôme équivalent.

- *Pour les agents de l'Etat*, être âgé de 42 ans maximum à la date de clôture du dépôt de dossier
- *Pour les candidats du secteur privé et des candidatures individuelles*, aucune condition d'âge n'est exigée.

Epreuves du concours:

- Une épreuve de culture générale portant sur la citoyenneté, d'une durée de deux (2) heures ;
- Une épreuve de spécialité, d'une durée de trois (3) heures.

II- Parcours Licence :

Sont autorisés à concourir :

1. Les agents en service dans tous départements ministériels ou dans toutes institutions de l'Etat ou encore des collectivités locales
2. Les agents du secteur privé ou les candidats individuels

Le recrutement se fait dans les conditions suivantes :

- *Pour les agents de l'Etat*, ils sont recrutés par voie de concours avec une autorisation préalable de leur administration de tutelle.
- *Pour les candidats du secteur privé et les candidatures individuelles*, ils sont reçus sur étude de dossier.

Spécialités :

Trois spécialités sont ouvertes :

- 1. Paix, Développement et Citoyenneté**
- 2. Sciences de l'Information documentaire et numérique**
- 3. Médias et Culture**

Conditions d'inscription :

Peuvent faire acte de candidature :

- les titulaires d'un diplôme de BTS (BAC +2) ou de tout autre diplôme équivalent, toutes spécialités ;
- les étudiants ayant totalisé au moins 120 crédits dans un parcours de licence, toutes spécialités.

Pour les agents de l'Etat, être âgé de 43 ans maximum à la date de clôture du dépôt de dossier

Pour les candidats du secteur privé, aucune condition d'âge n'est exigée.

- La formation dure 2 semestres (1 an).

Epreuves du concours :

- Une épreuve de culture générale d'une durée de deux (2) heures ;
- Une épreuve de spécialité, durée trois (3) heures.

Date du concours :

Le concours a lieu les **16 et 17 septembre 2019** dans chaque Etat.

Dossiers de candidatures :

- une demande adressée au Directeur Général de *l'Institut (veuillez préciser la spécialité pour les dossiers d'inscription en Licence)* ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie du certificat de nationalité (l'ancien certificat légalisé/le duplicata du nouveau certificat) ;
- une copie légalisée du diplôme (*pour une inscription en Licence, joindre les relevés de notes attestant que le candidat a totalisé au moins 120 crédits*) ;
- une autorisation délivrée par le Ministre de tutelle (*uniquement pour les agents de l'Etat*) ;
- le reçu de versement des frais d'inscription non remboursables d'un montant de **25.000 F CFA**.

Date de clôture

La date de clôture des dépôts de dossiers de candidatures est fixée au **vendredi 15 juillet 2019 à 17heures**.

Lieux de dépôt

Les dossiers de candidatures sont reçus :

- au Ministère en charge de la culture dans chaque Etat ;
- Inscription en ligne : **master_iresrdec@gmail.com**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Direction générale de l'IRES-RDEC à l'adresse ci-après :

01 BP. 3253 Lomé- Togo,

Tél (bureau) : (+228) 22 22 44 33/ (mobile) : (+228) 93 88 93 86

Courriel : master_iresrdec@gmail.com

Lomé, le

Le Directeur Général

Professeur Kodjona KADANGA